

2^{ème} JURASSIK CARTE – AG SPORT

Épreuve comptant pour le challenge Despoix

RÈGLEMENT

AG SPORT, association loi 1901, dont le but est de favoriser la participation de véhicules spécifiques à des épreuves sportives automobiles, organise le 2^{ème} JURASSIK CARTE, balade touristique basée sur la navigation, le samedi 24 septembre 2022. Le Jurassik Carte compte pour le Challenge Despoix qui comprend, outre cette épreuve, la Nuit, le Vesontio et le Jura Historic. Le Jurassik Carte a pour but de vous confronter à une navigation experte sur un parcours d'environ 180 kilomètres.

Article 1 : Véhicules admis : le bureau associatif étant passionné de véhicules de collection, cette épreuve est ouverte à des véhicules construits avant le 31 décembre 1990. Ces véhicules doivent être immatriculés, assurés, munis de leur contrôle technique obligatoire et conformes aux obligations en vigueur notamment en ce qui concerne le bruit. Le véhicule engagé devra être en état correct (les automobiles présentant un état de corrosion avancé ou en cours de restauration ne sont pas admis). Il vous est demandé de fournir, joint à votre engagement ou par e-mail (à : agsport@laposte.net), une photo récente (de 3/4 avant) de la voiture que vous souhaitez engager.

Article 2 : Pour les personnes souhaitant participer à cette manifestation avec un véhicule dont la date de première immatriculation est supérieure au 31 décembre 1990, votre demande d'engagement sera acceptée sous la condition que le véhicule présente un intérêt historique ou exceptionnel.

Article 3 : L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement sans justifier sa décision. Le nombre maximal de véhicules acceptés est limité à 25.

Article 4 : Programme : le Jurassik Carte se déroulera sur la seule journée du samedi 24 septembre 2022. Vous suivrez l'itinéraire prévu grâce au road-book qui vous sera remis au départ de chaque étape. Les départs seront donnés de manière échelonnée et les participants circuleront non groupés dans le respect du Code de la Route et sans entrave à la circulation. La manifestation sera constituée par une étape matinale (environ 100 kms) et une étape d'après-midi (environ 80 kms). Les horaires sont définis comme ci-après :

- 7h30 – 8h10 : accueil des participants : café, brioche offert par l'organisation,
- 8h10 – 8h20 : briefing obligatoire,
- 8h30 : départ de la première auto,
- 17h30 : arrivée de la première auto (heure approximative).

Le lieu de départ et d'arrivée sera communiqué aux participants lors de la confirmation d'engagement.

Article 5 : Organisation

Responsable de l'épreuve et du parcours : M. ROMAND Guillaume.

Responsables de contrôles de passage : M. ROMAND Daniel, Mme TISSIER Chloé.

Chargée de logistique : Mme LENGLET Anne Marie

Article 6 : Les droits d'engagement sont fixés à 80.00 € par équipage (de 2 personnes). Ce tarif comprend les frais administratifs, la plaque rallye, le road-book, le repas du midi, le café de départ et la collation d'arrivée. La date limite d'engagement est fixée au vendredi 16 septembre 2022. Les demandes d'engagement ne seront validées que si elles sont accompagnées du règlement demandé. Les confirmations d'engagement vous seront envoyées dans les jours qui suivent la réception de votre engagement par e-mail (ou confirmation par téléphone si pas de mail). En cas de forfait, la date butoir pour obtenir le remboursement de votre engagement est fixée mardi 20 septembre 2022. Les équipages doivent-être composés d'au moins 2 personnes.
Pour toute personne supplémentaire de plus de 12 ans, il est demandé un complément de 30.00€.
Pour toute personne supplémentaire de 12 ans ou moins, il est demandé un complément de 20.00€.
Pour toute plaque rallye supplémentaire, il est demandé un complément de 6.00€.

Article 7 : L'organisation de ce type d'épreuve engendre quelques frais et demande beaucoup de temps. Aussi, un nombre minimum de 14 véhicules engagés est requis pour assurer le déroulement de la manifestation.

Article 8 : Le Jurassik Carte est une randonnée basée uniquement sur la navigation. Les participants ne prendront connaissance du parcours secret, sous forme de road-book d'environ 180 kilomètres, qu'au moment du départ. Des contrôles de passage secrets sont prévus pour vérifier le respect de l'itinéraire. Ils seront signalés par des panneaux lettrés ou par la présence en bord de route de personnes de l'organisation. Chaque participant est responsable de son approvisionnement en essence, huile et eau.

Article 9 : Une police d'assurance RC est souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents en complément du contrat individuelle d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Le propriétaire de la voiture engagée se doit de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Article 10 : Les participants, par leur engagement et leur signature, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.

Pour l'association AG Sport,

Le secrétaire et organisateur : Guillaume ROMAND